

REVUE

Revue

19
2019

Voltaire,
du Rhin au Danube

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES

19

2019

Voltaire, du Rhin au Danube

29 €

ISBN de ce PDF :
979-10-231-2979-3

REVUE

voltaire

I. VOLTAIRE, DU RHIN AU DANUBE

Guillaume MétayerVoltaire, du Rhin au Danube (XVIII^e-XIX^e siècles).
Introduction**Gérard Laudin**Les mutations de l'imperium vers un
gouvernement à la forme singulière : les *Annales*
de l'Empire**Myrtille Méricam-Bourdet**Voltaire face à la Réforme : (qu'est-ce) qui préside
aux destins de l'Allemagne ?**Renaud Bret-Vitoz**L'expérience théâtrale de Voltaire à Potsdam
et Berlin : autour du *Duc d'Alençon, ou les Frères*
*ennemis***Daniele Maira et Lisa Kemper**Traductions allemandes et survivances germa-
niques de *La Henriade***Jean Boutan**Voltaire et Hněvkovský : *La Pucelle* sur les bords
de la Vltava**Olga Penke**L'écho hongrois des contes et dialogues
philosophiques de Voltaire au XVIII^e siècle**Nicholas Cronk**Autour des *Lettres philosophiques* : la réponse de
Johann Gustav Reinbeck à la « Lettre sur Locke »**Sylvie Le Moël**Fécondité et apories du tropisme voltairien chez
Friedrich Heinrich Jacobi**Ritchie Robertson**

Wieland : le « Voltaire allemand »

Linda GilImprimer et diffuser Voltaire en Allemagne :
l'édition Kehl des *Œuvres complètes* de Voltaire
par la Société littéraire typographique**Guillaume Métayer**

Penser la guerre. Clausewitz. Et Voltaire

II. INÉDITS ET DOCUMENTS

Nicholas CronkLa correspondance de Voltaire : quelques
découvertes récentes concernant des
correspondants d'outre-Rhin**Édouard Langille**Un manuscrit du *Memorandum on the building*
of the church at Ferney, 25 mai 1761. « Mémoire
"inédit" de Voltaire

III. COMPTES RENDUS

IV. LES JEUNES CHERCHEURS
PAR EUX-MÊMES**Nicolas Morel**« Le Voltaire de Bleuchot » : un « Voltaire » parmi
d'autres ? Édition savante et réception sous la
Restauration

REVUE
Voltaire
n° 19 • 2019

Voltaire,
du Rhin au Danube

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2019
ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0649-7

Mise en page et adaptation numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois (Paris/Issigeac)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP
Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr
<http://pups.paris-sorbonne.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60
fax : (33)(0)1 53 10 57 66

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	5
Avant-propos	
Linda Gil & Russell Goulbourne	7

I

VOLTAIRE, DU RHIN AU DANUBE

Voltaire, du Rhin au Danube (xviii ^e -xix ^e siècles). Introduction	
Guillaume Métayer	11
Les mutations de l' <i>imperium</i> vers un gouvernement à la forme singulière : Les <i>Annales de l'Empire</i>	
Gérard Laudin	17
Voltaire face à la Réforme : (qu'est-ce) qui préside aux destins de l'Allemagne ?	
Myrtille Méricam-Bourdet	33
L'expérience théâtrale de Voltaire à Potsdam et Berlin : autour du <i>Duc d'Alençon, ou Les Frères ennemis</i>	
Renaud Bret-Vitoz	49
Traductions allemandes et survivances germaniques de <i>La Henriade</i>	
Daniele Maira & Lisa Kemper	63
Voltaire et Hněvkovský : <i>La Pucelle</i> sur les bords de la Vltava	
Jean Boutan.....	79
L'écho hongrois des contes et dialogues philosophiques de Voltaire au xviii ^e siècle	
Olga Penke	93
Autour des <i>Lettres philosophiques</i> : La réponse de Johann Gustav Reinbeck à la « Lettre sur Locke »	
Nicholas Cronk.....	109
Fécondité et apories du tropisme voltairien chez Friedrich Heinrich Jacobi	
Sylvie Le Moël	123
Wieland : le « Voltaire allemand »	
Ritchie Robertson.....	137
Imprimer et diffuser Voltaire en Allemagne : l'édition Kehl des <i>Œuvres complètes</i> de Voltaire par la Société Littéraire Typographique	
Linda Gil.....	147
Penser la guerre. Clausewitz. Et Voltaire	
Guillaume Métayer	161

II
INÉDITS ET DOCUMENTS

La correspondance de Voltaire: Quelques découvertes récentes concernant des correspondants d'outre-Rhin Nicholas Cronk.....	179
Un manuscrit du <i>Memorandum on the building of the church at Ferney</i> , 25 mai 1761 « Mémoire "inédit" de Voltaire » Édouard Langille.....	187

III
COMPTES RENDUS

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 60A, <i>Nouveaux mélanges (1765)</i> , éd. Nicholas Cronk, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.....	201
4 <i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 60D, <i>Collection des lettres sur les miracles</i> , éd. Olivier Ferret et José-Michel Moureaux, Oxford, Voltaire Foundation, 2018.....	204
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 65B, <i>Les Singularités de la nature</i> , éd. Gerhardt Stenger, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.....	206
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 144A-144B, <i>Corpus des notes marginales</i> , t. 9, <i>Spallanzani-Zeno</i> , éd. Natalia Elaguina; notes éditoriales par John Renwick, Gillian Pink <i>et al.</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2018.....	209
Kees van Strien, <i>Voltaire in Holland, 1746-1778</i> , Louvain, Peeters, coll. « La République des Lettres », n° 62, 2016.....	217
Gillian Pink, <i>Voltaire à l'ouvrage</i> , Paris, CNRS éditions, 2018, 270 p.....	219
Antonio Gurrado, <i>La Religione dominante. Voltaire e le implicazioni politiche della teocrazia ebraica</i> , Catanzaro, Rubbettino, 2017.....	222
Voltaire, <i>Pensées, remarques et observations</i> , préface de Nicholas Cronk, Paris, Grasset, coll. « Les Cahiers rouges », 2018.....	225

IV
LES JEUNES CHERCHEURS PAR EUX-MÊMES

« Le Voltaire de Beuchot » : un « Voltaire » parmi d'autres? Édition savante et réception sous la Restauration Nicolas Morel.....	229
Agenda de la SEV.....	239

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- Bengesco Georges Bengesco, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
- BnC *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs: t. 214; Voltaire*, éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
- BV M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, *Bibliothèque de Voltaire: catalogue des livres*, Moscou, 1961.
- CL Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
- CN *Corpus des notes marginales de Voltaire*, Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979- [8 vol. parus].
- D Voltaire, *Correspondence and related documents*, éd. Th. Besterman, OCV, t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
- Dictionnaire général de Voltaire*
R. Trousson et J. Vercauteren (dir.), *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, H. Champion, 2003.
- Encyclopédie* *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; *Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
- Ferney George R. Havens et Norman L. Torrey, *Voltaire's catalogue of his library at Ferney, SVEC, n° 9* (1959).
- Fr. Manuscrits français (BnF).
Inventaire Voltaire
J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
- κ84 *Œuvres complètes de Voltaire*, [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.
- M Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
- n.a.fr. Nouvelles acquisitions françaises (BnF).
OCV *Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
- OH Voltaire, *Œuvres historiques*, éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.

- OUSE* *Oxford University Studies in the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation.
- SVEC* *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation.
- VST* R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, *Voltaire en son temps*, 2^e éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
- W75G Voltaire, *La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée*, Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

I

Voltaire, du Rhin au Danube

LES MUTATIONS DE L'IMPERIUM VERS UN GOUVERNEMENT
À LA FORME SINGULIÈRE : LES ANNALES DE L'EMPIRE

Gérard Laudin
Sorbonne Université

La rapidité avec laquelle Voltaire rédige l'« Abrégé d'histoire de l'Allemagne » dont la duchesse de Saxe-Gotha lui a passé commande (l'essentiel est jeté sur le papier en effet entre fin avril et fin septembre 1753, cinq mois auxquels s'ajoute le temps des vérifications et des corrections) s'explique largement par une familiarité avec l'histoire impériale acquise grâce à différents travaux préparatoires¹. À Berlin, il a relu et corrigé un ouvrage de Frédéric II, les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg*, achevé son *Siècle de Louis XIV* et travaillé à l'*Abrégé de l'Histoire universelle* qui allait devenir bientôt l'*Essai sur les mœurs*. Voltaire, qui s'était intéressé très tôt à l'histoire des fiefs et des croisades, de même qu'aux institutions de l'époque de Charlemagne et aux règnes de ses successeurs, dit avoir « cousu dans cette Histoire de l'Empire quelques petits lambeaux de l'universelle² ». Une autre raison de cette rapidité tient à la structure même des *Annales* : alors que le *Siècle* et l'*Essai* reflètent, dans l'organisation des matières, un long travail de maturation et de composition, les *Annales* suivent un ordre strictement chronologique alors couramment pratiqué, par exemple par Mezeray, Daniel ou Hénault³, ainsi que par Barre, une de ses principales sources. En se limitant à la narration linéaire de faits politiques et guerriers à l'exclusion de tout le champ culturel, Voltaire fait des *Annales* un texte qui apparaît comme l'exact contraire de « l'histoire des hommes » et non seulement « des rois » qu'il préconise dès 1744 (D2984) et dont l'*Essai* et le *Siècle* sont des exemples éloquents. On a pu qualifier d'« effarant »

- 1 Les *Annales de l'Empire* occupent plus de 400 pages du t. 13 de l'édition Moland à laquelle renvoient nos références, autant que possible au chapitre et à l'année du fait cité, sinon à la page.
- 2 C'est dans les chapitres 15 à 24 de l'*Essai* que se trouvent la plupart des « lambeaux » d'une certaine ampleur repris dans les *Annales de l'Empire*, certains figurant déjà dans des articles parus dans des numéros de 1746 et 1750 du *Mercure de France*.
- 3 Respectivement BV2443 à 2445, 938 et 1618.

l'écart entre ce tableau conventionnel de l'histoire de l'Empire et les exigences historiographiques qu'il formule ailleurs⁴.

Si le terme d'*Annales* paraît bien inspiré des *Annali d'Italia* de Ludovico Muratori, celui d'*Empire* est habituel au XVIII^e siècle pour désigner l'espace qu'on appelle aujourd'hui le « Saint-Empire romain germanique ». À côté d'« Empire », on trouve alors aussi « Saint-Empire » (article de l'*Encyclopédie*), « Empire d'Allemagne » ou « Allemagne », comme dans les titres d'ouvrages utilisés régulièrement par Voltaire : l'*Histoire de l'Empire* (1684) de Heiss von Kogenheim (BV1604), l'*Histoire générale d'Allemagne* (1748) de Barre (BV270), « l'Empire d'Allemagne » étant l'expression retenue par Bruzen de la Martinière pour traduire le titre allemand (*Vom teutschen Reiche*) et latin (*De imperio germanico*) du chapitre correspondant de l'*Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers* (1722) de Pufendorf (BV2829 et 2830). On désigne couramment aussi au XVIII^e siècle l'Empire par l'expression de « Corps germanique⁵ », utilisée par Voltaire dans le *Siècle*⁶ et à d'assez nombreuses reprises dans les *Annales*⁷. Imitée de « *Corpus Evangelicorum* » et de « *Corpus Catholicorum* » qui désignent depuis le XVI^e siècle des regroupements confessionnels à l'intérieur de la Diète d'Empire, cette expression désigne non le territoire, mais les « états » (au sens d'états-généraux) dans les séances de la Diète. Son emploi est fréquent dans la discussion sur les institutions de l'Empire, un sujet qui intéresse beaucoup depuis que la France fut au cœur des négociations précédant les traités de la Paix de Westphalie de 1648 qui l'établissent « garante des libertés germaniques », faisant d'elle la protectrice des états contre les empiétements de l'empereur⁸.

Ces différentes expressions utilisées pour désigner l'Empire traduisent des perspectives différentes. Celle de « Corps germanique » peut sans doute être

4 Henri Duranton, « Voltaire historien de l'Allemagne ou du bon usage des contraintes historiographiques », dans Michel Delon et Jean Mondot (dir.), *L'Allemagne et la France des Lumières. Deutsche und französische Aufklärung. Mélanges offerts à Jochen Schlobach*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 317-331.

5 On la trouve par exemple dans la traduction de l'*Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers* de Pufendorf par Bruzen de la Martinière, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1722-1738, t. 7, p. 31 et dans l'article « Sécularisation » de l'*Encyclopédie* (t. 14, p. 883).

6 Voir chap. 2 « Des États de l'Europe avant Louis XIV » : « Ce grand corps germanique », *OCV*, t. 13A (2015), p. 13.

7 Années 1359, 1405, 1447, 1535, 1543, 1548, 1562 (« Corps de l'Empire »), 1577, 1613, chap. 48 (« Corps de l'Allemagne ») et plusieurs fois au chap. 49.

8 Klaus Malettke, *Frankreich, Deutschland und Europa im 17. und 18. Jahrhundert. Beiträge zum Einfluß französischer Theorien, Verfassung und Außenpolitik in der Frühen Neuzeit*, Marburg, Hitzeroth, 1994 ; Fred Schrader, *L'Allemagne avant l'État-nation. Le corps germanique 1648-1806*, Paris, PUF, 1998 ; Guido Braun, *La Connaissance du Saint-Empire en France. 1643-1756*, München, Oldenburg, 2010, p. 127-183, ainsi que de très nombreux articles de K. Malettke qui abordent des points particuliers de cette réception.

parfois porteuse de l'intention de gommer l'idée d'Empire. Elle fut sans doute popularisée par la célèbre formule de Pufendorf définissant le Saint-Empire comme « *irregular aliquod corpus et monstro simile*⁹ », c'est-à-dire comme un corps politique composite étranger à la typologie aristotélicienne. Voltaire s'inspire des analyses de Pufendorf dans ses jugements sur les institutions de l'Empire, et reprend d'autant plus facilement le terme de « corps » que celui-ci appartient à la même veine métaphorique que l'idée de « démembrement d'États » qui lui est familière.

Des propos, assez nombreux, qu'il tient sur son propre ouvrage permettent de cerner l'intention qui a pu commander au choix du titre d'« Annales de l'Empire » de préférence à « Histoire de l'Empire », « Histoire générale d'Allemagne » ou « De l'Empire d'Allemagne ». Dans une lettre du 12 mai 1754 au président Hénault, il écrit :

La grande partie du droit public qui n'a été pendant six cents ans qu'un combat perpétuel entre l'Italie et l'Allemagne est l'objet principal de ces *Annales*; mais je me suis bien donné de garde de traiter cette matière dogmatiquement, j'ai fait encore moins le raisonneur sur les droits des empereurs et des États de l'Empire (D 5810).

De fait, il a envisagé la question du droit sous l'angle de la pratique politique, laquelle se réduit trop souvent à la violence : « Tout le pouvoir que les empereurs allemands ont exercé sur Rome depuis Charlemagne a consisté à la saccager et à la rançonner dans l'occasion » (D 5810). L'« Avertissement de l'auteur » précédant les *Annales* développe la même idée :

Ces courtes annales renferment tous les événements principaux depuis le renouvellement de l'empire d'Occident. On y voit cinq ou six royaumes vassaux de cet empire, cette longue querelle des papes et des empereurs, celle de Rome avec les uns et les autres, et cette lutte opiniâtre du droit féodal contre le pouvoir suprême. On y voit comment Rome, si souvent subjuguée, a échappé à un joug étranger, et comment le gouvernement qui subsiste en Allemagne s'est établi. C'est à la fois l'histoire de l'Empire et du Sacerdoce, et de l'Allemagne et de l'Italie¹⁰.

Ces propos dessinent avec précision et concision les grandes lignes de force repérables dans son histoire de l'Empire, des fils conducteurs dont la plupart sont présents également dans l'*Essai* : droit féodal *vs* pouvoir suprême ; Empire

9 Samuel von Pufendorf, *De statu Imperii Germanici*, 1667, réédition récente avec traduction : *Die Verfassung des deutschen Reiches*, éd. Horst Denzer, Frankfurt/Leipzig, Insel Verlag, 1994, chap. 6, § 9.

10 M, t. 13, p. 193.

us Sacerdoce ; l'Allemagne et l'Italie ; les villes et les princes ; les modes d'exercice du pouvoir et les rapports de force. Le droit naturel, dont le principal est la liberté, constitue l'aune à laquelle est mesurée la légitimité des institutions. Ce droit s'exprime particulièrement dans le cas des libertés urbaines, qui s'imposent contre le système féodal, un sujet qui occupe une place conséquente dans la réflexion de l'époque (Boulainvilliers, Montesquieu). Ce droit a une telle importance pour Voltaire qu'il peut même prendre la défense de Grégoire VII, le pape de Canossa, qui « soutenait la liberté naturelle des hommes » en s'opposant à l'autorité impériale d'Henri IV qui « avait tout envahi », les empereurs nommant à toutes les fonctions et charges¹¹. La pratique de l'élection impériale exprime également un droit naturel : « Rien n'est plus conforme à la nature, que tous ceux qui ont intérêt à être bien gouvernés, concourent à établir le gouvernement¹² ». Mais ce procédé, tout comme les revendications de liberté des villes, est également susceptible de menacer la stabilité de l'Empire. C'est la pratique politique qui est au cœur des *Annales*, cet équilibre précaire du droit, de la liberté et de la stabilité des États.

Le chapitre 20 du *Pyrrhonisme de l'histoire*, intitulé « De la forme du gouvernement de Rome sous Charlemagne », où Voltaire reprend des idées déjà exprimées dans des *Doutes sur quelques points de l'histoire de l'Empire*, confirme les passages déjà cités. En effet, il s'y interroge sur ce que « fut exactement le pouvoir de Charlemagne dans Rome », car cette question est « le nœud de toute l'histoire de l'empire d'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Charles Quint », le « fil » qui conduit « dans ce grand labyrinthe¹³ ». En l'absence de tout document décrivant « la forme » de ce gouvernement, la manière dont se régulent, à Rome, les rapports entre le pape et les empereurs, Voltaire conclut à un pouvoir établi par la force qui entend se légitimer comme un droit : « Cet empire est donc le droit du plus fort, le droit de l'opinion, fondé sur les heureuses incursions que Charlemagne et Othon le Grand firent dans l'Italie¹⁴ ».

La formulation retenue, « Cet empire est donc le droit du plus fort », montre que Voltaire prend ici *empire* au sens premier du mot latin *imperium*, c'est-à-dire de « pouvoir ». Être *imperator*, c'est être revêtu d'un commandement suprême, élargi ici à l'idée de souveraineté. L'exemple illustre une règle générale de l'histoire : aucune révolution de l'histoire, aucune formation ou déclin d'un État ne peut être dit juste, car « le mot de *juste* [ne] peut être prononcé dans les choses

11 Voltaire ajoute que, ce faisant, Grégoire VII « introduisait un abus plus grand encore » (*Annales*, chap. 18, « Henri IV », année 1076, l. 141-147).

12 *Annales*, chap. 11, « Henri l'Oiseleur », année 919-920.

13 *Pyrrhonisme de l'histoire*, OCV, t. 67 (2007), p. 325-326.

14 *Annales*, chap. 48 « État de l'Empire sous Léopold I^{er} », M, t. 13, p. 608.

où la force a tant de part¹⁵ ». Le sujet des *Annales* est donc le pouvoir impérial, sa nature et ses spécificités en ce qu'il est à l'origine du gouvernement de l'Allemagne du temps de Voltaire, moins qu'une analyse précise des institutions.

Il résulte de cette perspective que Voltaire n'aborde pratiquement jamais les conflits particuliers opposant des seigneurs allemands ou des évolutions internes des territoires composant l'Empire, aussi longtemps que ceux-ci demeurent sans retentissement sur l'Empire ou l'empereur. Son projet diffère en cela radicalement de celui de Barre dont l'*Histoire générale d'Allemagne* aborde, dans la plus stricte chronologie, tous les événements se déroulant sur l'ensemble du territoire de l'Empire, mais aussi de la présentation de Heiss et de Pufendorf chez qui l'histoire du Saint-Empire est dichotomisée : ils présentent d'abord la politique impériale, à l'intérieur du territoire de l'Empire ainsi que dans ses rapports avec la papauté, puis abordent les « Maisons souveraines d'Allemagne » et les villes d'Empire, lesquelles se trouvent ainsi traitées à un niveau de hiérarchisation des matières qui les rapproche des royaumes de France, d'Angleterre ou d'Espagne.

C'est donc exclusivement de la politique et de la fonction impériales que traitent les *Annales*. Si la démarche de Voltaire, comme celle de Heiss et Pufendorf, s'apparente à celle des « histoires universelles » luthériennes allemandes qui isolent l'histoire impériale de l'histoire territoriale, il n'épouse bien entendu pas la théorie des quatre monarchies universelles issue de l'exégèse biblique ni la *translatio imperii ad Germanos* à laquelle les luthériens allemands ont redonné vigueur et qui leur sert à relégitimer le Saint-Empire face à la papauté. Toutefois, il en conserve le cadre, suggérant de la sorte le caractère initialement spécifique de l'Empire. Les *Annales* montrent ainsi comment la structure impériale perd sa spécificité pour s'apparenter à un État comme les autres : c'est précisément ce qu'exprime Voltaire en déclarant que « ce corps qui s'appelait et qui s'appelle encore le saint empire romain n'était en aucune manière ni saint, ni romain, ni empire¹⁶ », ou encore qu'il n'était plus au xv^e siècle « qu'un vain nom¹⁷ ».

Comme dans les histoires universelles allemandes ainsi que chez Heiss et Pufendorf, l'histoire de l'Empire est considérée dans les *Annales* uniquement sous l'angle politique, à l'exclusion de toute considération culturelle tant soit peu étoffée. Celles-ci sont bien plus nombreuses dans d'autres écrits comme l'*Essai*, où l'on croise les noms de Mercator, Ulrich von Hutten, Athanasius

15 *Annales*, Introduction, M, t. 13, p. 219.

16 *Essai sur les mœurs*, chap. 70, « De l'Empereur Charles IV. De la bulle d'or », OCV, t. 24 (2011), p. 41.

17 *Essai sur les mœurs*, chap. 178, OCV, t. 26c (2015), p. 22.

Kircher, Leibniz ou Pufendorf, ainsi que dans le *Siècle de Louis XIV*¹⁸. Dans les *Annales* plus encore que dans l'*Essai*, le luthéranisme n'est envisagé que comme fait politique, comme un conflit opposant l'empereur aux États de l'Empire, ainsi que l'équilibre entre Rome et l'Empire¹⁹. Si, dans les *Annales*, Voltaire évoque bien la Hanse, c'est surtout pour souligner que les villes adhérentes y gagnent en indépendance par rapport aux seigneurs territoriaux et bénéficient souvent pour l'occasion de l'appui du pouvoir impérial, trop heureux de contrer la puissance des seigneurs. Ville d'artisanat et de commerce, Augsbourg n'y est mentionnée que pour ses diètes et la paix de religion qui y fut décrétée en 1555, de sorte que l'auteur du compte rendu paru dans les *Göttingische Gelehrte Anzeigen* reproche vivement à Voltaire de suggérer une arriération culturelle de l'Empire et affirme qu'à l'époque des Fugger, il y avait à Augsbourg et Nuremberg plus de commerce que « dans le royaume de France tout entier²⁰ ».

22

Voltaire dénigre-t-il l'Empire, veut-il flétrir la dignité impériale comme le lui reproche ce compte rendu²¹? On peut certes considérer comme condescendantes ou ironiques certaines de ses formules récurrentes comme le « vain nom » de l'Empire, affaibli par « une guerre civile, tantôt sourde, tantôt éclatante », qui demeurait sans guère d'influence « sur le système de l'Europe²² ». Mais c'est bien plutôt un paradoxe que Voltaire relève dans l'Empire : malgré la « forme singulière de son gouvernement » et la « multitude de ses princes », et bien que « portant en son sein tout ce qui semblait devoir le détruire », « le corps de l'Allemagne est resté inébranlable²³ ». Dans le « Tableau de l'Allemagne » qui clôt le chapitre sur « Ferdinand III » (empereur de 1637 à 1657), il revient sur cette idée : « Les inconvénients attachés à un gouvernement si mixte et si compliqué, dans une si grande étendue, ont subsisté ; mais l'État aussi²⁴ ». En affirmant à la fois la stabilité de l'État et la vacuité de l'idée impériale en son temps, Voltaire reprend du reste sans le savoir une affirmation de Christian

18 *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 34, « Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV », *OCV*, t. 130 (2016), p. 43.

19 *Essai sur les mœurs*, chap. 128, *OCV*, t. 25 (2012), p. 435 sq.

20 *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 35^e cahier, 22 mars 1755, p. 327.

21 *Ibid.*, en part. p. 328. On lui reproche en particulier de parler « avec mépris » (« *mit Geringschätzung* ») des « plus grands et plus glorieux souverains » allemands comme Charles Quint et de se donner « beaucoup de peine pour taire celles de leurs actions qui les présentent dans leurs vraies grandeurs » et de préférer énumérer avec complaisance leurs fautes politiques. Le tableau de l'état de l'Allemagne sous Léopold, dans le chapitre conclusif des *Annales*, est perçu comme injurieux. Les *Anzeigen* croient détecter une « haine profondément enracinée » contre les Allemands au détriment de « l'amour de la vérité » historique (p. 327-328).

22 *Essai sur les mœurs*, chap. 178, « Des Allemands sous Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II », *OCV*, t. 26c (2015), p. 22 et 24.

23 *Ibid.*, p. 24.

24 *Annales*, chap. 47, M, t. 13, p. 596.

Wolff en 1721 : « l'ensemble du Saint-Empire romain germanique doit être regardé comme un État²⁵. C'est la portée symbolique de l'idée impériale liée à l'idée supranationale d'*imperium* qui s'est perdue, l'Empire est en passe de devenir un État « national » comme les autres monarchies européennes, et si la guerre de Trente Ans et la paix de Westphalie entérinent sa perte de poids politique, il n'en a pas moins joué à l'époque moderne un rôle majeur dans l'histoire universelle : l'« Avertissement de l'auteur » souligne que la lutte médiévale du Sacerdoce et de l'Empire trouve son accomplissement dans la Réforme, puisque « C'est en Allemagne que s'est formée cette religion qui a ôté tant d'États à l'Église romaine²⁶ ».

Voltaire relève divers facteurs qui marquent cette évolution de l'Empire vers un État national incluant des États possédant une souveraineté quasi totale : dès la fin du xvii^e siècle, les électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Hanovre ont reçu des titres royaux pour des territoires extérieurs à l'Empire (Pologne, Prusse, Angleterre), tandis que les Habsbourg, déjà maîtres depuis 1525 de la Hongrie qui s'étend dans les Balkans, continuent après la paix d'Utrecht (1713) d'établir leur souveraineté hors du territoire de l'Empire, dans le Brabant et en Italie, mais pas à titre d'empereurs. Les *Annales* montrent donc comment, dans ce vaste espace longtemps tiré à hue et à dia par un empereur et un pape, qui se considéraient l'un et l'autre comme souverains des rois, se constituent peu à peu des États nationaux en s'affranchissant partiellement de l'autorité de l'un et l'autre. Dès le début du xvi^e siècle, les liens entre l'empereur et le pape se sont relâchés, et les empereurs ont cessé d'aller se faire couronner à Rome : Charles Quint prit dès son élection en juin 1519 la pleine qualité d'empereur sans attendre de recevoir la couronne de la main du pape en février 1530²⁷. Peu de temps auparavant, le nom même du Saint-Empire romain avait changé pour devenir le « Saint-Empire romain de nation allemande », communément appelé en français « romain germanique ». C'est ce recentrage de l'Empire sur l'espace allemand qui constitue l'arrière-plan des chapitres 41 à 49 des *Annales*. En ce sens, les *Annales de l'Empire* examinent le passage de « l'Empire d'Occident » à « l'Empire d'Allemagne ». Qu'après la paix d'Utrecht, Joseph I^{er} « agi[sse] véritablement en empereur romain dans l'Italie²⁸ » – c'est même la première fois qu'un « empereur dominait dans l'Italie » effectivement – confirme cette

25 « *das ganze Römische Reich deutscher Nation [ist] als ein Staat anzusehen* » (Christian Wolff, *Vernünftige Gedanken von dem gesellschaftlichen Leben der Menschen und insonderheit dem gemeinen Wesen*, 2^{de} partie, chap. 6, « Von der Regierung der hohen Landesobrigkeit », § 484, éd. Hasso Hofmann, München, Beck, 2004, p. 425).

26 M, t. 13, p. 193.

27 Frédéric III est, en 1452, le dernier empereur couronné à Rome par le pape. Le couronnement de Charles Quint à Bologne apparaît comme une confirmation de son élection.

28 *Annales*, chap. 49, « Joseph I^{er} et Charles VI », M, t. 13, p. 609.

évolution, puisque les territoires italiens qu'il domine sont ses possessions personnelles. Si Voltaire peut écrire qu'il « est important pour toutes les nations de l'Europe de s'instruire des révolutions de l'Empire²⁹ », c'est parce qu'il voit, comme les autres historiens de son temps, dans la connaissance de l'histoire de l'Empire une clé pour accéder à la compréhension de sa constitution actuelle.

L'histoire de l'Empire apparaît ainsi comme l'histoire d'une mutation, laquelle s'offre au regard de l'historien comme une énigme : comment, malgré la « forme singulière de son gouvernement » et la « multitude de ses princes », et bien que « portant en son sein tout ce qui semblait devoir le détruire », « le corps de l'Allemagne » a-t-il pu rester « inébranlable » ? Un propos célèbre de Voltaire, quasi contemporain de la rédaction des *Annales*, apporte un élément de réponse : « Le système féodal pourrait mériter le nom de chef-d'œuvre en Allemagne ; mais en France il ne fut qu'un chef-d'œuvre d'anarchie³⁰ ».

24

Cette « anarchie » résulte largement de la « lutte opiniâtre du droit féodal contre le pouvoir suprême », clairement désignée dans l'« Avertissement de l'auteur » comme un des fils conducteurs des *Annales*. Et cette anarchie repose largement sur un dérèglement que Voltaire ne cesse de dénoncer en répétant, comme tant d'autres en son temps qui s'intéressent à ce sujet³¹, que la féodalité repose sur des usurpations confirmées *a posteriori* par la coutume dont elles tirent ainsi une pseudo-légitimité. Voltaire n'envisage nullement l'établissement de la féodalité comme un phénomène de nature juridique, mais comme « l'hommage de la faiblesse à la force » (*Annales*, chap. 1, année 758-760). L'extension ou la stabilisation en sont contrées à partir des XII^e et XIII^e siècles par les revendications d'affranchissement des villes. En affirmant, au moment où les villes de Lombardie ou de Suisse cessent de prêter serment, qu'elles rentrent ainsi « insensiblement dans leurs droits naturels » (chap. 28, années 1286-1287), Voltaire dénonce clairement la féodalité comme un fait politique contre nature, la « nature » étant dans la liberté.

Autre fil conducteur des *Annales*, la dynamique de la féodalité et des libertés urbaines a connu un développement différent dans la partie sud-alpine et dans la partie nord-alpine de l'Empire. En Italie, la situation est très contrastée dans la durée. Après avoir épargné à la péninsule l'installation d'une puissance hégémonique, intérieure (le pape, ou tel ou tel grand seigneur), ou extérieure (l'empereur ou tel conquérant étranger), les villes une fois libres sont entrées en

29 Lettre dédicatoire à S.A.S. Mme la duchesse de Saxe-Gotha, M, t. 13, p. 191.

30 Article « Boulainvilliers », dans *Catalogue de la plupart des écrivains français*, OCV, t. 12 (2017), p. 67.

31 Voir Bernard Grosperin, *La Représentation de l'histoire de France dans l'historiographie des Lumières*, Lille, ANRT, 1982, p. 336-337.

lutte les unes contre les autres, ajoutant un ferment de division à celles liées à la féodalité. Et « les divisions, dont naît quelquefois la liberté publique³² », finirent par perdre le pays (année 1172). En Allemagne, au contraire, la féodalité, bien qu'établie comme ailleurs par usurpation, a « conservé et augmenté toute sa vigueur ». Elle fait certes de l'Empire un « monstre composé de membres sans tête³³ », une expression inspirée du « *corpus irregulare* » de Pufendorf, mais, paradoxalement, la féodalité paraît avoir ainsi consolidé le pays, s'apparentant ainsi au « chef-d'œuvre de l'esprit humain ».

Ce qui domine dans la partie nord-alpine de l'Empire aux yeux de Voltaire, c'est un équilibre. Alors que le stade féodal a été dépassé depuis longtemps en France, en Espagne ou en Angleterre où se sont formés des États plus centralisés, et alors que les méfaits des rivalités féodales ont perduré en Italie, l'Empire présente la caractéristique insolite d'une mutation partielle de la féodalité, qui n'a pas pour seule caractéristique les luttes intestines, mais qui consiste aussi en l'affirmation de libertés particulières contre un pouvoir central envahissant ; les libertés germaniques, en Allemagne, semblent avoir « prévalu sur l'autorité impériale³⁴ ». S'est créé un équilibre : la forme politique de l'Empire illustre « le pouvoir que plusieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un seul³⁵ », selon une conception de l'équilibre des pouvoirs qui s'apparente à l'idée de Montesquieu d'après laquelle seul le pouvoir arrête le pouvoir. Il est remarquable toutefois que Voltaire ne fasse qu'un faible usage de l'expression même de « libertés germaniques », issue de Tacite et reprise par Pufendorf³⁶, alors qu'elles sont pourtant un lieu commun du discours politique du XVIII^e siècle³⁷. Cette rareté peut être une manière de tenir à distance Montesquieu et la discussion de son temps sur les libertés germaniques.

Selon Voltaire, si la féodalité s'est établie si solidement en Allemagne, c'est aussi peut-être parce qu'elle ne s'est pas « établie par droit de conquête » comme en Italie ou en France avec les Francs, mais *sponte sua* dans une anticipation de l'idée nationale et de ce qui deviendra au XIX^e siècle le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes³⁸. On observe ici à l'œuvre une alliance entre l'exigence de liberté et une perspective patriotique, au nom d'un même droit naturel,

32 *Essai sur les mœurs*, chap. 74, *OCV*, t. 24 (2011), p. 108. C'est à propos de l'Italie que Voltaire emploie cette formule.

33 *Ibid.*, chap. 96, *OCV*, t. 24 (2011), p. 486.

34 *Ibid.*, p. 490.

35 Note sur l'*Esprit des lois* au chap. 21 du *Siècle de Louis XIV*, *OCV*, t. 138 (2015), p. 175.

36 Pufendorf, *De statu Imperii Germanici*, chap. 1, § 4.

37 Lenglet, *Méthode pour étudier l'histoire*, 1713, réédition augmentée, et l'*Encyclopédie* insistent beaucoup sur ses enjeux idéologiques et politiques : voir Claude Nicolet, *La Fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2006, p. 16.

38 *Essai sur les mœurs*, chap. 96, *OCV*, t. 24 (2011), p. 489.

quand Widukind « défendait sa liberté et son pays³⁹ » contre Charlemagne, ou quand les villes lombardes, au début du second millénaire, se mettent en liberté.

L'idée de droit naturel apparaît dans deux autres contextes connexes :

1. Dans *Le Cri des nations* (1769), Voltaire affirme la nation seule maîtresse d'elle-même : « Toute monarchie, toute république n'a que Dieu pour maître : c'est le droit naturel, c'est le droit de propriété⁴⁰ ». Cette perspective ne peut manquer de peser sur ce qui apparaît à plusieurs reprises comme une hésitation de Voltaire entre le système dynastique successoral (qui a le mérite de la stabilité) et le système électif, car il considère clairement l'intervention du peuple dans le processus de désignation, ou de confirmation d'un empereur, comme l'exercice d'un droit naturel : « Rien n'est plus conforme à la nature, que tous ceux qui ont intérêt à être bien gouvernés, concourent à établir le gouvernement⁴¹ », ce qui rejoint l'idée formulée en 1765 dans les *Idées républicaines*, un texte qui est une critique du *Contrat social* : « Le plus tolérable de tous est sans doute le républicain, parce que c'est celui qui rapproche le plus les hommes de l'égalité naturelle⁴² ». C'est le régime qu'on trouve dans certaines municipalités italiennes et dans les villes libres d'Empire.

Tous ces éléments convergent pour suggérer que le système féodal de l'Empire est moins incompatible que d'autres avec des exigences du droit naturel, qui peut s'inscrire dans les interstices de la complexité contradictoire du système féodal.

2. Parallèlement, Voltaire se montre attentif à ce qui se présente comme une dialectique de l'oppression et de la liberté. Le despotisme, qui pousse au paroxysme les rapports de force et les crises constitutifs de l'Histoire, devient ainsi son propre ennemi. C'est par exemple la peur de voir leurs sujets les quitter « pour aller dans les villes libres » qui put inciter les seigneurs à leur accorder certains privilèges (chap. « Charles IV », année 1357). De nombreux épisodes de l'histoire italienne illustrent comment l'oppression peut devenir mère de la liberté, et il en va de même dans la partie allemande de l'Empire. Voltaire cite des exemples d'empereurs qui, en se rendant « despotiques », ont poussé « les seigneurs des grands fiefs » à « se rendre indépendants » (chap. 12, « Othon I^{er}, années 938-939-940). C'est aussi la peur que suscitait en 1519 la personne de Charles Quint qui conduisit la Diète à lui faire signer une « Capitulation », qui est une sorte de contrat de gouvernement. De même que le système féodal dut, pour se maintenir, accorder des espaces de liberté, la partie allemande de l'Empire, par les crises qu'elle a traversées ou développées en son sein, a

39 *Essais historiques sur Paris*, Londres/Paris, Duchesne, 1755-1757, 3 vol., t. 3, p. 12, 16, BV3064. Passage que Voltaire a marqué d'un « bravo ».

40 *Le Cri des nations* (1769), « De l'indépendance des souverains », OCV, t. 70A (2015), p. 273.

41 *Annales*, chap. 11, « Henri l'Oïseleur », année 919-920.

42 *Idées républicaines* [1765 ?], § 43, OCV, t. 60B (2018), p. 153.

engendré ainsi des réformes qui la stabilisèrent : se sont créés ainsi des pouvoirs entre l'empereur, les princes territoriaux ainsi que la Diète et les tribunaux d'Empire.

À l'idée de « bon gouvernement » que Voltaire juge utopique et spéculative (« Il n'y a jamais eu de gouvernement parfait, parce que les hommes ont des passions⁴³ »), il oppose celle d'équilibre précaire, imparfait, dont la complexité contradictoire même, qui crée des équilibres différents mais fragiles, assure la longévité. Chaque prince étant établi, nul ne chercherait à détrôner un Empereur dont l'autorité laisse à chacun une suffisante liberté⁴⁴. L'Empire doit ainsi précisément sa stabilité au fait que nul n'ait vraiment d'intérêt à en menacer l'équilibre. Cette qualité établie *ex negativo* vaut aussi pour le pouvoir central, puisque les Habsbourg, qui n'ont ni armée ni d'autres ressources que leur patrimoine, ne sont pas en mesure de menacer cet équilibre : ils sont une maison « assez puissante pour soutenir l'Allemagne, et pas assez pour l'asservir⁴⁵ ».

Cette paradoxale stabilité se retrouve à de très nombreux moments de l'histoire de l'Empire et est l'objet de nombreuses formulations qui se font écho. À la veille de la guerre de Trente Ans, des troubles dans différents lieux menaçaient la paix intérieure de l'Allemagne, savoir « les fréquents démêlés d'une ville avec une autre, des princes avec les villes, des princes avec les princes. Mais le corps germanique subsistait par ces divisions mêmes, qui mettaient une balance à peu près égale entre ses membres » (chap. 46, année 1613). L'Empire apparaît ainsi comme l'illustration même de la théorie selon laquelle l'existence de plusieurs États garantit contre la suprématie d'un seul, cette « balance du pouvoir » qui est, toujours selon Voltaire, dans l'Europe de son temps, « établie mieux qu'elle ne le fut en Grèce⁴⁶ ». Dans l'Allemagne d'après la guerre de Trente Ans, « la multiplicité des souverainetés sert à tenir la balance⁴⁷ ». Il importe surtout de créer des situations qui persuadent les princes qu'il n'y a rien pour eux à gagner dans une guerre.

Alors qu'il paraît animé de forces centrifuges, qu'il regroupe des entités territoriales dont l'indépendance s'accroît (plusieurs Électeurs obtiennent des couronnes royales, multipliant ainsi les interférences de souveraineté), l'Empire représente donc un modèle d'équilibre, une sorte de « balance du pouvoir » dans son fonctionnement interne. Cet équilibre apparaît comme le résultat d'une évolution de la féodalité, comme le dépassement, grâce à des institutions nombreuses, de « l'hommage de la faiblesse à la force » qu'elle fut

43 *Ibid.*

44 Voir *Essai sur les mœurs*, chap. 178, *OCV*, t. 26c (2015), p. 27.

45 *Annales*, chap. 48, « État de l'Empire sous Léopold I^{er} », M, t. 13, p. 598

46 Voltaire, *Remarques sur l'histoire*, 1742, *OCV*, t. 28B (2008), p. 143-164, ici, p. 162.

47 *Annales*, chap. 47, « Ferdinand III », M, t. 13, p. 596.

en ses débuts. Il constitue ainsi l'exact contraire de ce que connaît l'Italie qui n'a jamais surmonté les divisions que lui a imprimées l'histoire. Dans l'*Essai*, Voltaire énonce explicitement cette symétrie : « l'Italie ne fit jamais un corps, et l'Allemagne en fit un », l'Allemagne a conservé sa constitution, « l'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu seulement se former une constitution⁴⁸ ». Ces remarques, qui illustrent l'importance de l'idée d'équilibre des forces dans la réflexion politique de Voltaire⁴⁹, s'inscrivent dans le contexte des débats sur la balance des pouvoirs en Europe, laquelle n'est sans doute pas étrangère à l'intérêt accru pour l'Empire vers le milieu du XVIII^e siècle. Il est sur ce point significatif que Voltaire s'intéresse comme tant d'autres à la « supériorité territoriale » (« *Landeshoheit*⁵⁰ »), qui représente une sorte de souveraineté limitée.

Curieusement, on observe une certaine indifférence de Voltaire envers plusieurs mesures et institutions impériales qui constituent pourtant de possibles contrepouvoirs ou brisent le pouvoir monarchique. Il omet la paix d'Augsbourg de 1555 qui légalise le bi-confessionnalisme luthérien/catholique. Il ne mentionne la « Paix perpétuelle d'Empire » de 1495 ni dans les *Annales* ni dans l'*Essai*⁵¹, mais il évoque la « nouvelle chambre impériale établie à Francfort⁵² », avec la mention perfide qu'elle juge certains procès « depuis sa fondation », Voltaire se faisant ici l'écho d'une critique d'inefficacité que lui adressent des publicistes allemands. Comme d'autres auteurs français d'ouvrages de droit impérial, il s'intéresse aux austrègues, un tribunal d'arbitrage inspiré d'une institution née dans le monde hanséatique auquel Edme-François Mallet a consacré un article dans l'*Encyclopédie*. Mais il ne s'intéresse guère à la Diète perpétuelle établie en 1664, dont il dit seulement qu'elle s'est trouvée « énervée » d'être devenue perpétuelle, alors qu'elle aurait dû en retirer un surcroît de pouvoir, une idée reprise dans l'article « Diète » de l'*Encyclopédie* où d'Holbach, comme les publicistes allemands, doutera de l'efficacité des diètes générales comme « rempart de la liberté germanique ». Au *Immerwährender Reichstag*, Voltaire préfère clairement le *Parliament* britannique, qui lui apparaît comme un contre-pouvoir plus efficace, et il note que « La chambre des communes est véritablement la nation⁵³ ».

On s'étonne également de la place relativement restreinte qu'occupent les villes dans les *Annales*. Même s'il leur consacre deux développements synthétiques rares dans cet ouvrage presque strictement annalistique, Voltaire se montre

48 *Essai sur les mœurs*, chap. 74, OCV, t. 24 (2011), p. 108-109.

49 Voir Myrtille Méricam-Bourdet, *Voltaire et l'écriture de l'histoire : un enjeu politique*, SVEC, n° 2 (2012), p. 161.

50 Voir G. Braun, *La Connaissance du Saint-Empire en France*, op. cit., p. 491 sq.

51 Voir *Essai sur les mœurs*, chap. 120, OCV, t. 25 (2012), p. 266.

52 *Annales*, chap. 30, « Maximilien I^{er} », année 1495, M, t. 13, p. 464.

53 *Questions sur l'Encyclopédie*, article « Gouvernement », OCV, t. 42A (2011), p. 134.

curieusement moins précis que Barre, sauf quand il évoque les révoltes des villes italiennes contre les empereurs. Pour la partie allemande de l'Empire, après une présentation qui souligne l'apport des « villes libres d'Empire » au bonheur des populations, son attention semble se détourner, du fait que les villes d'empire d'Allemagne septentrionale, si elles se comportent comme des républiques urbaines, ont finalement à l'époque moderne perdu la partie contre les princes : « malgré tant de droits elles ont très peu de puissance, parce qu'elles sont entourées de princes qui en ont beaucoup⁵⁴ ». Pour l'année 1513 déjà, il concluait le récit d'une guerre opposant les villes hanséatiques aux princes : « Les villes ont perdu, les princes ont gagné dans presque toute l'Europe, tant la vraie liberté est difficile à conserver⁵⁵. » Les villes l'intéressent du temps de la Hanse mais il se montre plus attentif à la manière dont elles s'imposent contre les princes qu'à leur activité commerciale et aux richesses qu'elles créent.

On peine à discerner quels critères commandent au choix des détails évoqués ou omis. Les défaillances en matière de connaissance du droit public sont soulignées tant par la *Correspondance littéraire*, qui parle d'une « ignorance profonde du droit public⁵⁶ », que par le compte rendu du premier volume des *Annales* dans les *Göttingische Gelehrte Anzeigen*⁵⁷. Au moment où la connaissance du Saint-Empire est renouvelée par la parution de plusieurs ouvrages traitant avec grande précision du droit public de l'Empire⁵⁸, la capricieuse discontinuité avec laquelle Voltaire aborde cet aspect peut être une des causes du faible écho des *Annales*, d'autant plus qu'elles précèdent de quelques mois l'*Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne* de Pfeffel (1754) dont le mérite est d'allier un récit chronologique et une grande précision dans la présentation des institutions. Dépassant ainsi les ouvrages généraux antérieurs, « le Pfeffel » marquera la seconde moitié du XVIII^e siècle comme Heiss avait marqué la première.

Si Voltaire n'emprunte pas cette voie nouvelle d'accès à l'Empire qui s'ouvre alors, il ne fait qu'effleurer l'interrogation sur la forme du gouvernement de l'Empire qui, inaugurée par Bodin, trouve un prolongement au XVIII^e siècle

54 *Annales*, chap. 47, « Ferdinand III », M, t. 13, p. 596.

55 *Ibid.*, chap. 30, « Maximilien I^{er} », année 1495, M, t. 13, p. 475.

56 Friedrich Melchior Grimm, *Correspondance littéraire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, t. 1, 2006, p. 148-149, 1^{er} mars 1754.

57 Cahier du 25 mai 1754, p. 539.

58 Pierre-François Le Coq de Villeray venait de publier un *Traité historique et politique du droit public de l'Empire d'Allemagne* (1748), et surtout Johann Friedrich Scheid, *Traité systématique touchant la connaissance de l'état du Saint-Empire romain de la nation allemande, ou le Droit public de cet Empire* (1751). Voir aussi Guido Braun, « Scheid, Necker et Dupal. La connaissance du droit public allemand en France et en Grande-Bretagne (1741-1754) », *Francia*, 27/2 (2000), p. 213-247, ainsi que Martin Wrede, « Das Reich und seine Geschichte in den Werken französischer Staatsrechtler und Historiker des 18. Jahrhunderts », *Francia*, 27/2 (2000), p. 177-211.

dans la thèse du *status mixtus* de Pufendorf. Le souci de Voltaire n'est pas plus taxinomique que juridique. Le mérite des *Annales*, rédigées alors qu'il travaillait à l'*Essai*, est ailleurs. Ensemble dual, mettant en perspective l'Allemagne et l'Italie, à la fois paradoxal et exemplaire, l'Empire possède, aux yeux de Voltaire, une valeur paradigmatique comme théâtre chatoyant des conflits d'autorité qui constituent toute l'histoire humaine. Il illustre d'abord les potentialités contradictoires et parfois dialectiques de la société médiévale, les paradoxes qui transforment les forces en faiblesses et les faiblesses en forces, un « despotisme [qui] est l'abus de la royauté, comme l'anarchie est l'abus de la république⁵⁹ », tous deux susceptibles d'engendrer la liberté. À la dénonciation des vices de la féodalité et à la confusion du Sacerdoce et de l'Empire au Moyen Âge fait face une vision nettement plus positive de l'Empire d'après les traités de Westphalie, perçu comme un corps politique qui a su développer des structures créant des équilibres internes et capable de constituer ainsi un autre modèle de dépassement de la féodalité que l'absolutisme. L'histoire de l'Empire, qui est à la fois un État et une zone d'influence, condense ainsi de nombreux traits de développement que Voltaire discerne dans l'histoire, comme le souligne l'« Avertissement ». L'Empire est un permanent espace de tension dans lequel Voltaire voit à l'œuvre les dialectiques qui engendrent l'histoire, qu'il identifie à un permanent rapport de forces, susceptibles tout aussi bien d'engendrer des espaces de liberté que de menacer sa stabilité comme État. Réalité extrêmement mouvante, façonnée par des projets calculés et des stratégies matrimoniales mais aussi résultat d'heureux concours de circonstances, l'Empire illustre les dimensions aléatoires qui font l'histoire, dont les développements si différents de la féodalité en Allemagne et en Italie constituent deux variantes. Aux tensions présentes dans la pratique du pouvoir s'ajoutent celles, d'ordre philosophique, qui lient en politique la légitimité et l'efficacité. S'il n'est pas modèle d'imitation pour les institutions, il peut être au moins modèle d'inspiration.

Une lecture attentive des *Annales de l'Empire* révèle ainsi une œuvre bien plus riche qu'on ne l'a pensé dès sa parution, même si elle ne prend tout son relief que mise en perspective avec d'autres écrits de Voltaire. Il n'est pas rare en effet que l'*Essai* ainsi que d'autres écrits de Voltaire contiennent sur l'Empire des remarques plus synthétiques que les *Annales*, qui portent les traces d'une rédaction hâtive. La hâte s'inscrit dans l'oubli total ou partiel de faits, qui auraient pourtant été de nature à étayer son argumentation, dans l'absence d'allusions à la Paix d'Empire de 1495 ou dans l'imprécision avec laquelle il évoque la Diète perpétuelle et diverses institutions, alors même qu'il affirme que le droit public et la nature exacte du pouvoir lui importent particulièrement et que ces

59 *Pensées sur l'administration publique*, n° 36, OCV, t. 32A (2006), p. 326.

négligences contredisent quelque peu son propre projet. Il n'est pas étonnant que les comptes rendus des *Annales* le lui reprochent. Le second reproche qui lui est adressé, l'oubli de la richesse des villes, signale moins une défaillance qu'il ne souligne la perspective d'ensemble des *Annales* : les villes allemandes ne l'intéressent vraiment que pour la lutte qu'elles mènent contre les seigneurs. Même pour l'Italie, les *Annales* ne tiennent pas compte de ce que les hommes du XVIII^e siècle, en partie en écho à l'historiographie voltairienne, ne vont pas tarder à appeler « civilisation », tout le domaine culturel au sens le plus large, des productions artistiques et intellectuelles au commerce et au luxe. C'est une vraie continuité qui mène de la réflexion sur l'idée d'empire, sur l'*imperium*, aux orientations à peu près exclusivement politiques des *Annales de l'Empire*. C'est l'histoire comprise comme champ de luttes, comme il ressort de sa remarque conclusive qui reprend les perspectives annoncées dans l'« Avertissement de l'auteur » et contient l'esquisse d'une réflexion philosophique sur l'histoire :

Cette histoire n'est donc presque autre chose qu'une vaste scène de faiblesses, de fautes, de crimes, d'infortunes, parmi lesquelles on voit quelques vertus et quelques succès, comme on voit des vallées fertiles dans une longue chaîne de rochers et de précipices : et il en est ainsi des autres histoires.

